mis en ligne le 7 octobre 2022 sur :
www.pays-landerneau-daoulas.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 029-242900801-20221005-DBC2022_035-DE

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2022_035

Objet	**convention de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la commune de logonna-daoulas pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.**	
Rapporteur	Michel CORRE	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant que la commune de Logonna-Daoulas a un projet de travaux d'aménagement du bourg,

Considérant que la Communauté, compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite profiter de ces travaux pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales,

Considérant qu'en vertu des articles L 2422-5 et suivants du Code de la commande publique, un maître d'ouvrage peut confier à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie de ses attributions dans le cadre de l'enveloppe financière qu'il a préalablement définie,

Considérant que le montant de ces travaux s'élève à 25 675,20 € HT,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 octobre 2022

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : autorise monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée relative à la rénovation du réseau des eaux pluviales urbaines, avec la commune de Logonna-Daoulas pour un montant de 25 675,20 € HT.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : monsieur le directeur général des [illegible] monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible]a présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 05/10/2022
Qualité : Président-Maire